



**Coordination Académique Paye
DPATS-DE-DPE**

Versailles, le 18/07/2025

Réf. : CAP/AT/VD/2025-0511

Affaire suivie par :

Service gestionnaire du traitement
voir fiche 1

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

I	Rectorat	INSPE
I	DSDEN	Universités et IUT
	78	I Gds. Etabls. Sup
	91	CANOPE
	92	CIEP
	95	A CIO
I	Circonscriptions	I CNED
	78	CREPS
	91	CROUS
	92	DDCS
	95	78
A	Lycées	91
	78	92
	91	95
	92	DRONISEP
	95	I INS HEA
A	Collèges	INJEP
	78	SIEC
	91	Unités pénitentiaires
	92	UNSS
	95	Associations de parents d'élèves académiques
I	Écoles	78
	78	91
	91	92
	95	95
Écoles privées		
Collèges privés		
Lycées privés		
MELH		
LYCEE MILITAIRE		
A	EREA	
A	ERPD	

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.
Annexe 20 p.
Total 22 p.

**Etienne Champion,
Recteur de l'académie de Versailles**

à

**Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement
Mesdames et Messieurs les
directeurs de CIO**

**s/c Mmes et MM. les inspecteurs
d'académie, directeurs académiques
des services de l'Education
nationale**

Très signalé

Objet : RENTREE SCOLAIRE 2025

**INSTALLATION DE L'ENSEMBLE DES PERSONNELS ET PRISE EN
CHARGE DES TRAITEMENTS DES AGENTS NOUVELLEMENT
AFFECTES**

POINTS CLES : PRISE EN CHARGE - INSTALLATION

NOUVEAUTES : MODES DE TRANSMISSION DES PIECES

CALENDRIER : RENTREE SCOLAIRE 2025

Garantir à tout nouveau personnel affecté dans votre établissement le versement de son traitement dans les délais les plus brefs, exige une forte implication des services gestionnaires de la paye mais aussi de vos secrétariats.

Pour tenir cet objectif, je souhaite à nouveau attirer l'attention des personnels concernés sur **la constitution de leur dossier de prise en charge. Il convient également d'appeler leur attention sur les nouvelles modalités de transmission mises en œuvre cette année selon les indications précisées dans le dossier joint** (fiche 1) aux services gestionnaires des traitements en respectant strictement le calendrier prévu.

Je sais pouvoir compter sur vous pour que toutes les opérations effectuées au niveau de l'établissement ne prennent aucun retard :

- **Signature des procès-verbaux d'installation dès le 1^{er} septembre 2025**, jour de la rentrée scolaire, pour l'ensemble des personnels, enseignants, d'éducation, d'orientation et ATSS/ITRF, **avec date d'effet au 1^{er} septembre 2025**.

☞ ***Il est inutile de transmettre ces PVI (voir détails – fiche 2) : l'installation suffit pour lancer le traitement.***

Toute communication vers les services de gestion devra mentionner le corps de l'intéressé, ainsi que la discipline le cas échéant (pour les enseignants).

Je vous rappelle l'obligation d'affiliation à la sécurité sociale MGEN pour tous les personnels fonctionnaires, stagiaires comme titulaires (annexe 3 à renvoyer au centre MGEN).

Je vous précise d'autre part que des circulaires spécifiques vous parviendront ultérieurement :

- pour le remboursement partiel des frais de transport, ainsi que pour le forfait mobilité durable,
- pour les assistants étrangers,
- pour les intervenants extérieurs.

**Afin de connaître les modes de transmission des dossiers
et en cas de problème majeur, vous voudrez bien vous rapprocher du service de gestion
concerné (cf. fiche 1)**

Signé :

Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale d'académie adjointe
Directrice des ressources humaines

Nathalie LAWSON